

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/02/2023

Dossier complet le :
22/02/2023

N° d'enregistrement :
F09323P0059

1. Intitulé du projet

Procédure d'autorisation et de déclaration d'utilité publique du captage de Combe Lunau situé sur la commune de Grillon pour l'alimentation en eau potable du Syndicat RIVAVI

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIEA DE RIVAVI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Patrick ADRIEN

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 8 1 5 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

Etablissement public syndical

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| Rubrique 17 b) | Le dispositif de captage des eaux souterraines de Combe Lunau prélève un volume annuel inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes. Le captage ne se trouve pas en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SIEA DE RIVAVI a lancé une procédure de délimitation des périmètres de protection des forages de Combe Lunau sur la commune de Grillon.

Le Syndicat est actuellement alimenté par les sources Armand et Roux et le forage de Bavenne. Le forage de Montplaisir est actuellement en cours de création.

Le captage de Combe Lunau a pour vocation de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes du syndicat et de remplacer en partie le prélèvement effectué sur Armand et Roux, ressource difficilement protégeable. Le nouveau captage servira potentiellement de secours à la commune de Grillon en cas de besoin. La demande du prélèvement du captage de Combe Lunau est de 80 m³/h, soit 1 200 m³/j et 438 000 m³/an.

Un dossier préparatoire a été constitué par EURYECE en 2022, une visite sur site par l'Hydrogéologue Agréé le 5 juillet 2022 et un avis hydrogéologique datant du 29/08/2022.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de la procédure est la demande d'autorisation de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau extraite du captage de Combe Lunau pour l'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de RIVAVI et potentiellement la commune de Grillon en cas de besoin. La procédure permettra l'instauration des périmètres de protection de captage et l'instauration des servitudes nécessaires associées.

Cette demande d'autorisation constitue une sécurisation de l'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement RIVAVI.

La demande de prélèvement formulée est conditionnée par les besoins en eau potable stricts du Syndicat et par un débit de pompage limité en temps et en capacité, afin de ne pas sursoliciter l'aquifère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prescrits par l'Hydrogéologue Agréé dans son avis en date du 29/08/2022 sont les suivants:

- la construction d'un abri de forage,
- la mise en place d'une clôture de 180 ml et d'un portail métallique.

Le Syndicat prévoit la construction d'une unité de traitement dans l'enceinte du PPI. Le site sera ensuite connecté au réseau du Syndicat par une canalisation enterrée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la mise en place des périmètres de protection, un certain nombre de prescriptions seront établies dans le Périmètre de Protection Immédiate (1 parcelle) et dans le Périmètre de Protection Rapprochée (51 parcelles) avec des prescriptions et servitudes visant à limiter les risques de pollution de la ressource (interdiction d'épandages d'eaux usées domestiques, de créer de nouveaux forages, etc.).

La demande de prélèvement est de 438 000 m³/an avec une demande de prélèvement journalière maximale en période de pointe de 1 200 m³/j. Le forage est utilisé en complément des captages actuellement en place et du captage de Montplaisir, également en cours d'autorisation par le Syndicat.

Pour le Périmètre de Protection Rapprochée, l'Hydrogéologue demande au Syndicat de réaliser un inventaire des sources potentielles de pollution (assainissement non collectif, stockage d'engrais ou de produits phytosanitaires, cuves à hydrocarbure, puits/forages,...) et leur mise en conformité. Pour les ouvrages captants, cette activité sera étendue à l'ensemble du PPE.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à :

- déclaration au titre du Code de l'Environnement, rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (dossier n°84-2013-00185).

Le projet est actuellement soumis à :

- autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubrique 1.1.2.0 de l'article R.214-1,

- autorisation au titre du Code de la Santé Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| Profondeur de l'ouvrage | 270m |
| Débit de prélèvement | 80 m ³ /h |
| Surface du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) : 1 parcelle | 1 700 m ² |
| Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) : 51 parcelles | 60,2 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 99 - Section ZD
Combe Lunau
84600 Grillon

Coordonnées géographiques¹ Long. 44° 23' 20" 50 Lat. 44° 23' 20" 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve à 300 m de la ZNIEFF II 930020320 Plaine de Valréas/Visan. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le PPR du projet se trouve à environ 700 m du périmètre de protection d'un monument historique |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone humide 84CEN0152 Le Rieu Sec se trouve sur le PPR du projet. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Grillon n'est plus concernée par le PPRi du bassin versant du Lez approuvé en 2006. Le PPRi a en effet été annulé sur les communes de Grillon et Richeranches (Source consultée en ligne le 03/02/2023 : site de la préfecture de Vaucluse). |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve dans la ZRE Bassin versant du Lez. Cependant, le forage de Combe Lunau exploite les formations molassiques du Miocène, situées en profondeur. Le projet n'est pas concerné par cette ZRE superficielle. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche (FR8201676) se trouve à plus de 8 km du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche (93C84018) se trouve à environ 17 km du projet. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le captage Combe Lunau prélève les eaux des formations molassiques du Miocène à un débit autorisé de 80 m³/h. Cela correspond à la capacité de l'exploitation du forage sur une durée de 12-15h. Le débit et temps de pompage ont été fixés par l'hydrogéologue via les essais de pompage afin de limiter l'incidence sur la ressource. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable uniquement |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La mise en place des périmètres de protection du captage de Combe Lunau n'aura pas d'impact sur la faune et la flore. Les travaux prescrits par l'Hydrogéologue Agréé sont très ponctuels et se tiendront sur la parcelle du PPI. Au contraire, l'application des prescriptions, c'est à dire l'entretien du PPI et la mise en conformité des installations potentiellement polluantes est susceptible d'améliorer l'environnement et la biodiversité. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le PPI est situé sur une parcelle en friche propriété du Syndicat. L'occupation des sols sera maintenue en l'état après les travaux d'implantation des ouvrages. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Grillon est concernée par les risques naturels suivants : le risque séisme (Dont Combe Lunau), gonflement des argiles (Dont Combe Lunau), mouvements de terrain, le risque feu de forêt et le risque radon. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les prescriptions de l'Hydrogéologue Agréé, émises dans son rapport du 29/08/2022, visent à éviter et réduire les risques sanitaires pour la ressource captée. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le trafic sera limité aux interventions d'exploitation qui restent marginales. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le forage sera placé à l'intérieur d'un abris en milieu agricole, ce qui limitera les nuisances sonores, et se trouve à environ 200m de la première habitation. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le forage se trouve sous un abri. De plus la pompe utilisée est une pompe immergée. |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les prescriptions de l'Hydrogéologue Agréé présentées au 4.3.2 doivent être respectées sur les PPI et PPR. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La nature même du projet, soit la mise en place des périmètres de protection du captage de Combe Lunau, consiste à éviter ou réduire les risques pour les eaux souterraines captées. L'objectif est d'assurer la distribution d'une eau de bonne qualité pour la consommation humaine.

Le projet suivra les prescriptions émises et les travaux proposés par l'Hydrogéologue Agréé dans son rapport du 29/08/2022 joint en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale. Le prélèvement sera limité à un usage destiné à l'eau potable. Le Syndicat disposera à court terme de 4 ressources et prospecte actuellement pour un forage supplémentaire. Cette diversité de captage lui permettra d'adapter son prélèvement en fonction de l'état des masses d'eau et de mieux le répartir. La ressource exploitée (molasses Miocènes) est aujourd'hui fortement sollicitée pour l'AEP ou l'agriculture. Néanmoins, le Syndicat assurera un suivi continu des niveaux d'eau de ses captages afin de prévenir tout déséquilibre quantitatif.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|-------|

| |
|--|
| L'annexe 5 correspond à la figure 3 page 3 de l'avis de l'hydrogéologue agréé. Le rapport complet de l'hydrogéologue agréé est joint dans cette annexe. |
|--|

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Valréas

le, 10/02/2023

Signature

S.I.E.A RIVAVI
14A, Ancienne rte de Grillon
84600 VALREAS
eau@rivavi.fr